

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Où en est-on ?

La réforme de la formation professionnelle touche à sa fin !

Armé du rapport sénatorial ainsi que des préconisations du « groupe multipartite¹ », le Gouvernement devrait entériner le texte de la réforme à l'automne 2008. Le texte devrait être présenté au Parlement en fin d'année.

Cette volonté de réformer la formation professionnelle s'inscrit dans la ligne directrice clairement affichée, depuis déjà plusieurs années, de donner à tous les individus la possibilité de développer tout au long de leur vie leurs qualifications et leurs compétences professionnelles. Il s'agit de favoriser la coordination des actions de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux, d'aider les demandeurs d'emploi à un retour rapide à l'emploi, de développer la formation professionnelle des salariés, et de favoriser l'insertion des jeunes.

Le groupe multipartite évoque plusieurs pistes sérieuses :

Favoriser la coordination Etat, Région, partenaires sociaux :

- Faire du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) l'instrument des orientations stratégiques des différents acteurs régionaux.
- Confier à la Région la coordination de l'ensemble des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation y compris les CIO.

Garantir le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi :

- Créer un fonds régional de sécurisation des parcours « pérenne et mutualisé » pour permettre un accès à la formation à des publics d'un faible niveau de qualification.

Développer la formation professionnelle des salariés :

- Elargir l'accès à la formation par l'individualisation en mettant en place un compte d'épargne formation comportant notamment un DIF (droit individuel à la formation) transférable, etc., couvrant outre le salarié les personnes en reconversion, les primo entrants, les retraités. De plus, il est envisagé de reconsidérer la mutualisation du CIF (congé individuel de formation) au niveau national.
- Favoriser le regroupement des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) par grand secteur d'activité en relevant les seuils de collecte.
- Rendre obligatoire pour les OPCA la fonction de conseil, d'ingénierie et d'accompagnement des entreprises dans leur politique de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et de formation.
- Créer une autorité indépendante chargée de l'évaluation et de la régulation de la formation professionnelle.

Favoriser l'insertion des jeunes :

- Renforcer l'information, le conseil, et l'accompagnement par une meilleure articulation entre Education Nationale et Missions locales/PAIO.
- Articuler la formation initiale et continue en développant l'accès au diplôme par le biais de la VAE (Validation des acquis et de l'expérience).
- Développer plus largement le recours au contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

¹ Ce groupe composé de 5 représentants des Régions, 10 représentants des partenaires sociaux représentatifs au plan national, 5 représentants de l'Etat, ainsi que le président du groupe de travail « formation professionnelle du Conseil d'Orienteation pour l'Emploi est chargé par la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi d'étudier les moyens de la réforme et de faire des préconisations.